

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE
BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : **JOURNEE**

Fédération Française Sports pour Tous

136-2022

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN,

VU les articles L 2212-1, L1311-5 à L1311-7, L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2122-1 à 2122-4, L2124-32-1 à L2124-35, et L2125-1 à L2125-6 du code Général de la propriété des personnes publiques

VU les articles L113-2 et R116-2 du Code de la voirie routière

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, 110-2, 411-5, 411-8, 411-25, 417-1, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12

VU la demande de l'association FF Sports pour Tous, ainsi que les documents conformes présentés, en date du 07 Juin 2022 par laquelle elle sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour exercer son activité

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules à moteur sur le parking de l'Espace Keraudy, le 14 juin 2022 pour garantir la sécurité du public.

ARRETE

Article 1 : Autorise la tenue de l'évènement organisé par La F.F. SPORT POUR TOUS sur le parking de l'Espace Keraudy, le 14 juin 2022, de 08h à 19h.

Article 2 : circulation

La circulation de tous les véhicules à moteur sera interdite sur la partie Nord-Ouest – entre l'entrée de la médiathèque et le talus au nord - parking de l'Espace Keraudy, le 14 juin 2022

Article 3 :

La signalétique correspondante sera mise en place et entretenue par l'organisateur afin de rappeler les prescriptions temporaires

Article 7 : Le Pétitionnaire, la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Plougonvelin, le 08/06/2022

Le Maire
Bertrand AUDREN

